

Accès AU DOSSIER MEDICAL

En cas de litige avec l'établissement

Vous pouvez écrire à la Commission Des Usagers de Gustave Roussy à l'adresse suivante :

Gustave Roussy
Commission Des Usagers
114, Rue Edouard Vaillant
94805 VILLEJUIF Cedex

En cas de difficultés persistantes, vous pouvez saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Vous devez joindre à votre lettre la copie de votre demande d'accès, le refus de l'établissement et les renseignements permettant d'identifier le dossier :

CADA
35, Rue saint-Dominique
75700 PARIS 07 SP
01.42.75.79.99

Partie réservée à l'administration de Gustave Roussy

N° dossier :

Date de la demande :

Mode de la demande : ☐ visu ☐ téléphonique ☐ courrier/mail

Date d'envoi/remise du formulaire :

Date de retour du formulaire :

Date de remise du dossier :

Mode de remise : ☐ mains propres ☐ lettre avec accusée de réception

Le code de la santé publique reconnaît à toute personne le droit d'accéder directement aux informations relatives à sa santé détenues par un professionnel de santé ou un établissement de santé public ou privé (article L.1111-7 du code de la santé publique issu de la loi n°2002-303 relative aux droits des malades et de la qualité du système de santé). Au décès du patient, les ayants droits, les concubins et les partenaires liés par un pacte civil de solidarité peuvent avoir accès à des informations issues du dossier médical du patient sous certaines conditions.

Le dossier médical retranscrit toutes les informations formalisées par les professionnels de santé intervenus dans la prise en charge. Ces informations sont strictement personnelles et protégées par des règles de confidentialité. La loi prévoit que des informations concernant les tiers (dont l'entourage du patient) ou mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de ceux-ci ne sont en aucun cas communicables.

Une attention particulière doit être observée lorsque les demandes d'informations proviennent de tiers à la prise en charge (dont les assureurs, employeurs, notaire etc.) qui peuvent être illégitimes. Toute information médicale délivrée à ces tiers doit transiter obligatoirement par l'intermédiaire du patient ou les personnes habilitées en cas décès du patient. Il est vivement conseillé de cibler l'objet de leur demande et de communiquer que les informations nécessaires à celle-ci. Les professionnels de santé de Gustave Roussy sont disposés à vous fournir un avis avant de les communiquer.

Lorsque la demande est ciblée uniquement à quelques éléments (derniers compte-rendu de consultation, opératoires, etc.), il convient de prendre contact directement avec le service médical concerné qui traitera la demande.

Pour tout accès au dossier médical, il convient de remplir le formulaire ci-joint, de fournir les pièces justificatives demandées et de renvoyer à Gustave Roussy.

Pièces justificatives à fournir pour toute demande de communication d'un dossier médical pour assurer le respect des règles de confidentialité :

Patient adulte	- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire ou titre de séjour)
Personne mandatée par le patient adulte	- Photocopie d'une pièce d'identité du patient concerné par la demande - Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur (mandaté) - Lettre originale de mandat/procuration émis et signé par le patient
Curateur	- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur - Photocopie de la décision de la mesure de curatelle
Tuteur	- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur (tuteur) - Photocopie de la décision de mise sous tutelle
AYANT DROIT <i>Successeur légal du défunt (héritier, conjoint, légataire universel).</i>	- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur (l'ayant droit) - Photocopie de l'acte légal prouvant sa qualité d'ayant droit - du fait du décès du patient - (acte notarié, certificat d'hérédité ou livret de famille du défunt) <u>Ou un acte de décès et copie du livret de famille.</u>
Concubin	→ Pièces en plus : Certificat de concubinage délivré par la Mairie du lieu de résidence
Partenaire lié par un PACS	→ Photocopie de l'extrait de l'acte de naissance émarginé de la mention du pacte civil de solidarité ou photocopie du récépissé de l'enregistrement du Pacs
Titulaire de l'autorité parentale/Représentant légal d'un patient mineur	- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur (représentant légal) - Photocopie du livret de famille - Certificat sur l'honneur du maintien de l'autorité parentale

Toute communication est effectuée au plus tôt après un délai de réflexion de 48h qui doit être observé et au plus tard dans les 8 jours à compter de la réception de ce formulaire dûment complété et accompagné des pièces justificatives. Pour un dossier de plus de 5 ans, la communication ne peut excéder 2 mois.

Pour toute demande de dossier détenu par l'établissement de santé Gustave Roussy (site Villejuif et site de Chevilly Larue) : le formulaire et les pièces justificatives peuvent être envoyés par email : accesdossier@gustaveroussy.fr ou à l'adresse suivante :

Gustave Roussy
RESPONSABLE DES ARCHIVES MEDICALES – Madame BUISSON Angélique
 Département de biologie et pathologie médicales
 Bureau 7717/ERP - 1
 114, Rue Edouard Vaillant - 94805 VILLEJUIF Cedex

Formulaire de demande d'accès au dossier médical détachable à retourner à Gustave Roussy

Dossier du patient demandé

Nom et prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Si décédé(e), date de décès :

- ☐ Compte-rendu de consultation
☐ Compte-rendu d'imagerie
☐ Intégralité du dossier médical

☐ Compte rendu d'hospitalisation
☐ Compte rendu d'anatomo-pathologie

Période concernée : Service concerné :

Identité du demandeur

Nom et prénom :

Adresse mail :

Vous êtes :

- ☐ Le patient concerné
☐ Le tuteur ou ☐ le curateur

☐ La personne mandatée par le patient
☐ Le représentant légal du mineur

Si vous êtes :

- ☐
- L'ayant droit
-
- ☐
- Le concubin
-
- ☐
- Le partenaire lié par un PACS

...veuillez préciser **obligatoirement** le motif de votre demande :

.....

Modalités de communication

Vous désirez :

- ☐
- qu'une copie de ce dossier me soit remise à Gustave Roussy en main propre
-
- Et
- ☐
- rencontrer le Docteur :
-
- ☐
- consulter votre dossier sur place
-
- ☐
- qu'une copie du dossier me soit adressée par voie postale :
-
- ☐ À moi-même
☐ Au médecin de mon choix, le Docteur et l'adresse :

Précisez l'adresse d'envoi (adresse/code postal/ville/Pays) :

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, l'envoi se fait par courrier recommandé avec accusé de réception.

Date et signature